



RAPPORT CLECT
COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
Révision de l'évaluation des charges transférées au
titre de l'entretien de voirie
20 OCTOBRE 2023

La fusion entre la communauté de communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) et l'Agglomération d'Agen est intervenue au 1^{er} Janvier 2022, alors même que l'Agglomération d'Agen engageait une révision de ses statuts, conduisant notamment à un détransfert de certaines voiries communautaires revenant à la charge des communes.

La CLECT s'est prononcée le 28 juin 2022 sur l'évaluation des ressources (fiscalité) et des charges transférées par les communes de l'ex-CCPAPS à l'Agglomération (éclairage public, contribution SDIS, poteaux incendie, crèches) ainsi que des charges transférées par l'Agglomération aux communes de l'ex-CCPAPS (entretien de voirie, bibliothèque de la Sauvetat de Savères, équipements sportifs, subventions évènementielles, aides au transport scolaire, participations aux structures d'accueil jeunesse).

Ces communes appartenant désormais à une agglomération à fiscalité professionnelle unique, l'attribution de compensation qui leur est allouée correspond à un solde entre recettes transférées et dépenses transférées. Lorsque les ressources transférées sont supérieures aux charges transférées, l'attribution de compensation est dite « positive » ; elle constitue une dépense pour l'Agglomération d'Agen et une recette pour la commune. Lorsque les charges transférées sont supérieures aux ressources transférées, l'attribution de compensation est dite « négative » ; elle constitue une recette pour l'Agglomération d'Agen et une dépense pour la commune.

Il appartient à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de rendre un rapport sur l'évaluation des charges et des ressources transférées. Au cas d'espèce, la CLECT a été saisie pour revoir l'évaluation qui a été faite en 2022 des charges d'entretien de voirie transférées aux communes de l'ex-CCPAPS à la suite de la révision statutaire. Cette demande de révision s'appuie sur deux constats :

consécutivement à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2022, les communes de l'ex-CCPAPS ont subi une baisse importante des dotations versées par l'Etat (Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation, Dotation particulière élus locaux) ;

- l'évaluation des charges d'entretien de voirie pour ces communes réalisée en 2022 par la CLECT qui a servi pour le calcul des attributions de compensation de ces communes est en retrait par rapport aux montants retenus pour des communes ayant le même profil rural (communes de l'ex-CCAB).

Dans ce contexte, après concertation avec les communes de l'ex-CCPAPS et consultation des membres du Bureau, il est demandé à la CLECT de réviser l'évaluation des charges d'entretien de voirie pour les 13 communes de l'ex-CCPAPS dans le double objectif de :

- compenser partiellement les pertes de dotations subies par ces communes en 2023,
- rapprocher cette évaluation de celle faite pour les communes de l'ex-CCAB, en termes de méthodologie et de montants.

1- L'évaluation des charges d'entretien de voirie effectuée en 2022

Méthode : En matière de voirie, la CCPAPS répartissait des enveloppes à destination des communes.

- En fonctionnement, dans un premier temps, ce sont les montants moyens alloués sur les années 2018 à 2021 – actualisés – qui ont été retenus. Puis ont été intégrés les coûts de l'atelier de Dondas, notamment en termes de personnel. Ce sont donc les coûts effectivement réalisés qui ont été retenus. La répartition par commune a été effectuée selon le même critère qui prévalait pour l'affectation des enveloppes (en fonction des mètres linéaires de voirie).

	2018	2019	2020	2021
total dépenses de fonctionnement joint tauxage	583 765 €	648 795 €	788 154 €	630 647 €

Commune	ml de voirie	fonctionnement				moyenne coûts fonctionnement 2018-2021
		2018	2019	2020	2021	
BEAUVILLE	37 720	65 880 €	73 219 €	88 946 €	71 171 €	76 101 €
BLAYMONT	29 661	51 804 €	57 575 €	69 942 €	55 965 €	59 841 €
CAUZAC	33 913	59 231 €	65 829 €	79 969 €	63 987 €	68 420 €
DONDAS	41 090	71 766 €	79 760 €	96 893 €	77 529 €	82 900 €
ENGAYRAC	24 218	42 298 €	47 010 €	57 107 €	45 695 €	48 860 €
PUYMIROL	34 855	60 876 €	67 657 €	82 190 €	65 765 €	70 320 €
SAINT JEAN DE THURAC	11 172	19 512 €	21 686 €	26 344 €	21 079 €	22 540 €
SAINT MARTIN DE BEAUVILLE	13 790	24 085 €	26 768 €	32 518 €	26 019 €	27 821 €
SAINT MAURIN	40 823	71 299 €	79 242 €	96 263 €	77 025 €	82 361 €
SAINT ROMAIN LE NOBLE	12 862	22 464 €	24 967 €	30 329 €	24 268 €	25 949 €
SAINT URCISSÉ	15 128	26 422 €	29 365 €	35 673 €	28 544 €	30 521 €
LA SAUVETAT DE SAVERES	12 717	22 211 €	24 685 €	29 987 €	23 995 €	25 657 €
TAYRAC	26 290	45 917 €	51 032 €	61 993 €	49 604 €	53 040 €
TOTAL	334 239	583 765 €	648 795 €	788 154 €	630 647 €	674 331 €

AR Prefecture

047-21470217-20231080-D-2023-074-DE
Reçu le 31/10/2023

En investissement, le système des enveloppes existait également et c'est celui qui a été retenu, ajusté, à la marge, des dépenses liées à la tempête Justine survenue en 2021 et qui, au lieu de n'être reprises que pour les communes concernées (Dondas et Puymirol), ont été réparties (nettes des subventions) sur l'ensemble des communes. Une fois ces éléments de coût net recensés, il a été constaté un différentiel de coût unitaire entre les deux territoires (CCPAPS et AA) qui conduit à l'allocation d'une enveloppe complémentaire de 170k€, répartie au prorata de la population.

INVESTISSEMENT VOIRIE

	Dépenses 2018 - recettes FCTVA	Dépenses 2019 - recettes FCTVA	Dépenses 2020 - recettes FCTVA	Dépenses 2021 - recettes FCTVA + coût net Justine	Moyenne actualisée	"bonus" fusion (au prorata de la population)	TOTAL PROPOSE EN INVESTISSEME NT
BEAUVILLE	30 673 €	15 921 €	17 526 €	56 582 €	30 584 €	19 326 €	49 909 €
BLAYMONT	32 668 €	18 299 €	23 203 €	42 821 €	29 708 €	7 151 €	36 860 €
CAUZAC	18 754 €	16 287 €	18 417 €	50 167 €	26 223 €	13 445 €	39 668 €
DONDAS	27 895 €	27 318 €	25 639 €	58 764 €	35 384 €	7 624 €	43 008 €
ENGAYRAC	18 809 €	14 120 €	14 979 €	35 106 €	21 045 €	5 496 €	26 541 €
PUYMIROL	23 720 €	15 245 €	20 640 €	54 232 €	28 820 €	29 638 €	58 458 €
SAINT-JEAN-DE-THURAC	12 878 €	7 534 €	7 411 €	15 801 €	11 082 €	17 080 €	28 162 €
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	14 862 €	11 165 €	5 237 €	20 824 €	13 225 €	5 644 €	18 869 €
SAINT-MAURIN	26 698 €	38 914 €	46 849 €	61 632 €	44 142 €	15 573 €	59 715 €
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	7 968 €	9 402 €	9 052 €	22 744 €	12 444 €	12 559 €	25 003 €
SAINT-URCISSE	15 628 €	9 268 €	6 800 €	22 604 €	13 781 €	7 269 €	21 050 €
SAUVETAT-DE-SAVERES	7 236 €	4 497 €	6 623 €	14 565 €	8 341 €	16 489 €	24 830 €
TAYRAC	26 614 €	15 779 €	14 495 €	37 835 €	24 042 €	12 786 €	36 749 €
TOTAL	264 404 €	203 750 €	216 871 €	493 675 €	298 821 €	170 000 €	468 821 €

Au total, 1,14 M€ ont donc été restitués aux communes de l'ex-CCPAPS au titre de la compétence voirie, selon une évaluation de droit commun (moyenne des coûts constatés).

	Evaluation des charges de fonctionnement	Evaluation des charges d'investissement	Total
BEAUVILLE	76 101 €	49 910 €	126 011 €
BLAYMONT	59 841 €	36 859 €	96 700 €
CAUZAC	68 420 €	39 668 €	108 088 €
DONDAS	82 900 €	43 008 €	125 908 €
ENGAYRAC	48 860 €	26 541 €	75 401 €
PUYMIROL	70 320 €	58 458 €	128 778 €
SAINT-JEAN-DE-THURAC	22 540 €	28 162 €	50 702 €
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	27 821 €	18 869 €	46 690 €
SAINT-MAURIN	82 361 €	59 715 €	142 076 €
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	25 949 €	25 003 €	50 952 €
SAINT-URCISSE	30 521 €	21 050 €	51 571 €
SAUVETAT-DE-SAVERES	25 657 €	24 830 €	50 487 €
TAYRAC	53 040 €	36 748 €	89 788 €
TOTAL	674 331 €	468 821 €	1 143 152 €

2- Proposition de révision de l'évaluation des charges d'entretien de voirie

Il est proposé d'appliquer aux communes de l'ex-CCPAPS la même méthodologie qu'aux autres communes de l'Agglomération, à savoir une évaluation basée sur des ratios au m² (évaluation dérogatoire) plutôt qu'une évaluation selon la moyenne des coûts constatés (évaluation de droit commun) afin de viser un niveau homogène d'entretien de la voirie sur le territoire communautaire pour des communes ayant le même profil. Dans le même temps, cette révision de l'évaluation des charges d'entretien doit permettre de compenser partiellement les pertes de dotations subies par les communes de l'ex-CCPAPS en 2023 du fait de l'amélioration de leur potentiel fiscal à la suite de la fusion avec l'Agglomération d'Agen au 1^{er} janvier 2022.

2-1 Evaluation du montant des pertes de dotations

Lors de la fusion avec l'Agglomération d'Agen, EPCI plus « riche », les communes de l'ex-CCPAPS ont vu leur potentiel fiscal mécaniquement augmenter. Cet indicateur jouant un rôle important dans le calcul de la répartition des dotations versées par l'Etat, notamment les dotations de péréquation, ces dotations ont significativement baissé pour ces communes en 2023 par rapport à 2022.

	DSR	DNP	DPEL	TOTAL PERTES DOTATIONS ETAT 2023/2022
BEAUVILLE	-20 405	-16 950	253	-37 102
BLAYMONT	926	-5 493	-4 329	-8 896
CAUZAC	-2 379	-9 326	-4 329	-16 034
DONDAS	-10 964	-6 087	-4 329	-21 380
ENGAYRAC	-6 641	-4 676	-5 844	-17 161
PUYMIROL	-31 034	-23 395	253	-54 176
SAINT-JEAN-DE-THURAC	-9 762	-9 698	253	-19 207
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	-4 523	-4 120	214	-8 429
SAINT-MAURIN	-2 787	-12 286	-4 329	-19 402
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	590	-9 041	215	-8 236
SAINT-URCISSE	-5 856	-6 862	215	-12 503
SAUVETAT-DE-SAVERES	-8 456	-11 268	253	-19 471
TAYRAC	-14 187	-11 388	215	-25 360
TOTAL	-115 478	-130 590	-21 289	-267 357

Il est proposé que la révision de l'évaluation des charges d'entretien de voirie permette de compenser 75% des pertes subies, soit un total de 200 519€.

2- Détermination des ratios d'entretien de la voirie

Compte tenu de la surface de voirie des communes et du niveau de compensation recherché, les ratios à appliquer se situent entre 0,37€/m² et 0,55€/m², dans le même ordre de grandeur que le ratio appliqué aux communes de l'ex-CCAB par la CLECT en 2022 (0,47€/m²).

Commune	Linéaire de voirie actuel	Surface actuelle	évaluation des charges d'entretien de la voirie prise en compte en 2022	Gain recherché (75% des pertes)	Ratio en €/m ² pour compensation 75%	Nouvelle évaluation proposée des charges d'entretien de la voirie
Beauville	37 720	226 320	76 101	27 827	0,46	103 928
Blaymont	29 661	177 966	59 841	6 672	0,37	66 513
Cauzac	33 913	203 478	68 420	12 026	0,40	80 446
Dondas	41 090	246 540	82 900	16 035	0,40	98 935
Engayrac	24 218	145 308	48 860	12 871	0,42	61 731
Puymirol	34 855	209 130	70 320	40 632	0,53	110 952
Saint-Jean de Thurac	11 172	67 032	22 540	14 405	0,55	36 945
Saint-Martin de Beauville	13 790	82 740	27 821	6 322	0,41	34 143
Saint-Maurin	40 823	244 938	82 361	14 552	0,40	96 913
Saint-Romain le Noble	12 862	77 172	25 949	6 177	0,42	32 126
Saint-Urcisse	15 128	90 768	30 521	9 377	0,44	39 898
La Sauvetat de Savères	12 717	76 302	25 657	14 603	0,53	40 260
Tayrac	26 290	157 740	53 040	19 020	0,46	72 060
TOTAL	334 239	2 005 434	674 331	209 519		874 850

L'évaluation des charges d'entretien de voirie pour les communes de l'ex-CCPAPS passerait ainsi de 674 331€ à 874 850€ au total.

3- Nouvelles attributions de compensation 2023 qui pourraient naître de cette proposition de révision

Seules les communes de l'ex-CCPAPS verraient leur attribution de compensation majorée au regard de cette nouvelle évaluation, les autres communes de l'Agglomération conservant les attributions de compensation arrêtées lors du Conseil d'Agglomération du 2 février 2023.

AR Prefecture

047- Reçu	214702177-20231030-D_2023_074-DE le 31/10/2023	Fonctionnement	AC 2022	AC provisoire 2023	AC définitive 2023
--------------	---	----------------	---------	-----------------------	-----------------------

Complément
AC PAPS
voirie

Agen	1 843 570 €	1 843 570 €	1 843 570 €	
Astaffort	156 230 €	156 230 €	156 230 €	
Aubiach	51 999 €	51 999 €	51 999 €	
Bajamont	-27 270 €	-27 270 €	-27 270 €	
Beauville	32 368 €	32 368 €	60 195 €	27 827 €
Blaymont	40 738 €	40 738 €	47 410 €	6 672 €
Boé	1 315 809 €	1 315 809 €	1 315 809 €	
Bon-Encontre	960 653 €	960 653 €	960 653 €	
Brax	310 821 €	310 821 €	310 821 €	
Castelculier	877 689 €	877 689 €	877 689 €	
Caudecoste	39 842 €	39 842 €	39 842 €	
Cauzac	42 021 €	42 021 €	54 047 €	12 026 €
Colayrac St Cirq	142 656 €	142 656 €	142 656 €	
Cuq	21 912 €	21 912 €	21 912 €	
Dondas	64 733 €	64 733 €	80 768 €	16 035 €
Engayrac	34 420 €	34 420 €	47 291 €	12 871 €
Estillac	554 042 €	554 042 €	554 042 €	
Fals	11 311 €	11 311 €	11 311 €	
Foulayronnes	-113 327 €	-113 327 €	-113 327 €	
Lafox	127 041 €	127 041 €	127 041 €	
Laplume	210 186 €	210 186 €	210 186 €	
Layrac	-89 975 €	-89 975 €	-89 975 €	
La Sauvetat de Savères	12 600 €	12 600 €	27 203 €	14 603 €
Le Passage	1 250 318 €	1 250 318 €	1 250 318 €	
Marmont-Pachas	-523 €	-523 €	-523 €	
Moirax	161 736 €	161 736 €	161 736 €	
Pont du Casse	1 175 296 €	1 175 296 €	1 175 296 €	
Puymirol	47 928 €	47 928 €	88 560 €	40 632 €
Roquefort	91 793 €	91 793 €	91 793 €	
Sauvagnas	150 €	150 €	150 €	
Sauveterre St Denis	11 426 €	11 426 €	11 426 €	
Sérignac	101 868 €	101 868 €	101 868 €	
St Caprais de Lerm	-5 430 €	-5 430 €	-5 430 €	
St Hilaire de Lusignan	28 852 €	28 852 €	28 852 €	
St Jean de Thurac	-2 798 €	-2 798 €	11 607 €	14 405 €
St Martin de Beauville	14 615 €	14 615 €	20 937 €	6 322 €
Saint-Maurin	49 114 €	49 114 €	63 666 €	14 552 €
St Nicolas de la Balerie	7 307 €	7 307 €	7 307 €	
St Pierre de Clairac	76 843 €	76 843 €	76 843 €	
St Romain le Noble	2 366 €	2 366 €	8 543 €	6 177 €
St Sixte	13 211 €	13 211 €	13 211 €	
Saint-Urcisse	10 721 €	10 721 €	20 098 €	9 377 €
Ste Colombe en Bruihlois	301 799 €	301 799 €	301 799 €	
Tayrac	30 041 €	30 041 €	49 061 €	19 020 €
TOTAL	9 986 702 €	9 986 702 €	10 187 221 €	200 519 €

AR Prefecture

047-214702177-20231030-D_2023_074-DE
Reçu le 31/10/2023

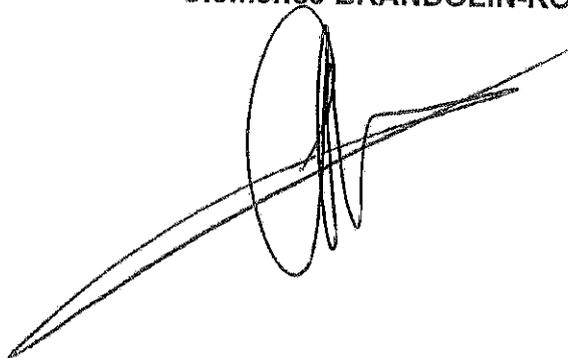
Le présent rapport a été soumis au vote des membres présents de la CLECT, qui l'ont adopté à la majorité simple selon le décompte suivant (le détail des votes par commune figurant en annexe 1) :

Nombre de présents	29
Nombre de votants	29
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	0
Nombre d'absentions	1

Fait à Agen le 20 octobre 2023,

Pour la CLECT,
La Présidente

Clémence BRANDOLIN-ROBERT



AR Prefecture

047-214702177-20231030-D_2023_074-DE
Reçu le 31/10/2023

COMMUNES

Représentants

VOTE

Pour

Contre

Abstention

		Pour	Contre	Abstention
ARGENT	EL LAH Mohamed	X		
ASTAFFORT	CHARPENTIER Stéphanie			
AUBIAC	CABROL Jean-Luc	X		
BAJAMONT	BENARD Christophe			
BEAUVILLE	ROUX Patrick	X		
BLAYMONT	Marie-Thérèse COULONGES	X		
BOE	LUGUET Pascale			X
BON-ENCOTRE	excusé			
BRAX	excusé			
CASTELCULIER	GRIMA Olivier	X		
CAUDECOSTE	DAILLEDOUZE François	X		
CAUZAC	LE BOT Claude	X		
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	THEPAUT Annie	X		
CUQ	GUATTA Joël			
DONDAS	BERTHOUMIEUX Serge	X		
ENGAYRAC	SALLES Marie-France	X		
ESTILLAC	CAUSSE David	X		
FALS	MASSARDI Anne-Marie	X		
FOULAYRONNES	DUBOS Bruno			
LA SAUVETAT-DE-SAVERES	LAMBROT Jean-Jacques	X		
LAFOX	excusé			
LAPLUME	excusé			
LAYRAC	RAYMOND Claude			
LE PASSAGE	MEYNARD Daniel	X		
MARMONT-PACHAS	DEGRYSE Philippe	X		
MOIRAX	TENCHENI Catherine	X		
PONT-DU-CASSE	DELBREL Christian	X		
PUYMIROL	DURRUTY Bernard	X		
ROQUEFORT	excusé			
SAINT-CAPRAIS-DE-LERM	GENOVESIO Cécile			
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	DUMAS Véronique	X		
SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	excusé			
SAINT-JEAN-DE-THURAC	PROUZET Jean	X		
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	VALETTE Thierry	X		
SAINT-MAURIN	MALCAYRAN Jean-Claude	X		
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	excusé			
SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC	SOFYS Philippe	X		
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	TOVO Mathieu	X		
SAINT-SIXTE	CROQUET Romaric			
SAINT-URCISSE	DOUMERGUE Richard	X		
SAUVAGNAS	DELCROS Jean-Marie	X		
SAUVETERRE-SAINT-DENIS	BREHAMEL Christian			
SERIGNAC-SUR-GARONNE	Pascal BERNEDE	X		
TAYRAC	DELPECH Thierry	X		